

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-03-025

SMOYHD :
MODIFICATION DE
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 1^{er} février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

SEANCE
DU 1^{er} MARS 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 38

votants : 45

DATE DE CONVOCATION

23 FEVRIER 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Alain BATTAGLIA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame BECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montfognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALCH Philippe (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis) à Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) à Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis) à Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) à Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame BENOIST Magalie (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 38 présents et 10 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président de séance indique que par délibération du 1^{er} février 2017, le conseil communautaire a procédé à la désignation des 19 représentants titulaires et 19 représentants suppléants pour siéger au SMOTHD

Les communes de Villers Saint Frambourg et de Borest ont sollicité une modification des représentants de leur commune.

Pour Villers Saint Frambourg : M. Charles LECLERE en remplacement de M. Emile CRANE.

Pour Borest : inversion entre le titulaire et le suppléant.

Le Président de séance propose de modifier la délibération en conséquence.

Il propose aussi, de la même manière, de modifier la désignation des représentants au lycée Amyot d'Inville en procédant à une inversion du titulaire et du suppléant.

S'agissant d'une désignation de conseillers communautaires dont l'élection au scrutin secret n'est pas rendue obligatoire par les lois et règlements en vigueur, il est possible de procéder à leur désignation au scrutin ordinaire pour autant que l'ensemble des membres du Conseil Communautaire y soit favorable.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 45 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire DECIDENT de modifier la délibération du 1^{er} février concernant la désignation des représentants titulaires et suppléants :

SMOTHD

Pour Villers Saint Frambourg : M. Charles LECLERE en remplacement de M. Emile CRANE.

Pour Borest : inversion entre le titulaire et le suppléant, ce qui donne :

Titulaire : Bruno SICARD

Suppléant : Yves BIANCHINI

LYCEE AMYOT D'INVILLE

Inversion entre le titulaire et le suppléant, ce qui donne :

Titulaire : Elisabeth SIBILLE

Suppléant : Daniel GUEDRAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **30 MARS 2017**
et de l'affichage le : **30 MARS 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,

Le **30 MARS 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER